



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT No.2022-04**

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement 2022-04 concernant la régie interne et le déroulement des assemblées du conseil municipal** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 4 avril 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 6^e jour d'avril 2022.

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière